



Communiqué de presse

Berne, le 14 janvier 2019

## La loi sur l'énergie favorise une bureaucratie onéreuse au lieu de l'efficacité

**Dans le canton de Berne, le peuple votera en date du 10 février 2019 au sujet d'une révision de la loi sur l'énergie, qui est en vigueur depuis 2012 et qui est considérée comme l'une des plus strictes sur l'ensemble du territoire national. Au lieu de créer des incitations aux économies d'énergie, la révision se limite à de dures prescriptions et interdictions. Celles-ci entraînent des coûts élevés et sont, pour une part, contre-productives, comme le soulignent les représentants du comité du Non. Ils considèrent que les nombreux efforts volontaires qui ont contribué à l'évolution positive du secteur du bâtiment au cours des dernières années sont en péril.**

Près de 20'000 signatures ont été recueillies contre la révision de la loi cantonale sur l'énergie. Ce grand nombre indique clairement combien de Bernoises et Bernois seraient en fin de compte affectés négativement par la nouvelle réglementation. Comme le souligne Adrian Haas, député au Grand Conseil et directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, les avantages de cette réglementation sont toutefois incertains: «Beaucoup de particuliers et d'entreprises misent aujourd'hui volontairement sur des mesures d'économie d'énergie, ce qui, en fin de compte, est également judicieux sous l'angle économique. Au lieu d'encourager ces efforts et de créer des incitations supplémentaires, la révision se limite à instituer de nouvelles prescriptions et interdictions qui génèrent avant tout des coûts.»

### Se loger sera plus cher

Ceci est illustré par l'interdiction factuelle des chauffages à mazout. Dans le cas des bâtiments neufs, ce type de chauffage ne joue pratiquement plus de rôle, comme le prouve la baisse continue des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur du bâtiment. Toutefois, toute personne souhaitant remplacer un ancien système de chauffage au mazout ou au gaz par un modèle moderne devra à l'avenir se soumettre à une procédure d'autorisation. Cela semble respectueux de l'environnement, mais risque de s'avérer contre-productif dans la pratique. «La plupart des propriétaires fonciers réfléchissent très sérieusement à la façon dont ils peuvent chauffer leur bâtiment le plus efficacement possible. La rigidité de la réglementation bureaucratique pourrait conduire à ce que les vieux appareils énergivores soient réparés le plus longtemps possible et continuent à fonctionner, parce qu'un simple remplacement par un système de chauffage moderne prendrait trop de temps et coûterait cher», avertit Annegret Hebeisen-Christen, députée au Grand Conseil et agricultrice, de Münchenbuchsee. «Finalement, ce sont toutes les personnes qui vivent et travaillent dans les bâtiments concernés qui paient la note».

### La surréglementation entrave l'utilisation efficace des ressources

Christoph Erb, directeur des PME bernoises, considère lui aussi que les nouvelles prescriptions manquent de pertinence au plan pratique. «L'objectif déclaré du projet de loi est incontesté, mais l'approche adoptée est erronée.» Selon Erb, les entreprises locales sont bien conscientes du potentiel d'économies que recèle le secteur du bâtiment. Cependant, les membres des PME bernoises sont presque unanimes à penser que les nouveaux obstacles bureaucratiques auront plutôt tendance à entraver l'exploitation de tout ce potentiel. Par exemple, les autorités veulent contrôler le remplacement des chaudières électriques et l'éclairage des vitrines, bien que dans la plupart des cas, ces adaptations auront lieu de toute façon au cours des prochaines années. Sur des questions bien plus importantes, telles que l'obligation de produire de l'électricité pour les nouveaux bâtiments, la loi renvoie cependant à l'ordonnance. Ainsi, un oui à la nouvelle loi équivaldrait à un chèque en blanc donné à l'Administration.

### Un signal positif nous vient de Soleure

Dans le canton de Soleure, une révision comparable au projet bernois a été rejetée par près de 70% de NON en juin 2018. Peter Brand, président de l'Association des propriétaires fonciers du canton de Berne, estime néanmoins qu'il y a grand besoin d'agir dans la campagne en cours, en vue de la votation: «Malgré un bilan coûts-avantages catastrophique, la population est amenée à croire que la nouvelle loi apporte une contribution importante à la protection de l'environnement. Notre campagne doit montrer pourquoi un peu moins de bureaucratie aiderait davantage l'environnement.»



**Les personnes suivantes répondent volontiers à toute demande de renseignements complémentaires:**

Annegret Hebeisen-Christen, UDC, députée au Grand Conseil, tél. 079 363 16 23

Peter Brand, président APF canton de Berne, tél. 079 644 41 29

Adrian Haas, directeur UCI canton de Berne, tél. 079 717 24 24

Christoph Erb, directeur des PME bernoises, tél. 079 215 34 66